

**Complément d'avis n°2019/06-01  
relatif à l'accréditation de  
l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses  
applications (ENSEA)  
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

**Objet :**

**Rapport intermédiaire** sur la prise en compte des recommandations demandé dans l'avis n°2019/06-01.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure de l'électronique et de ses applications ;
- Vu la note de synthèse établie par Jean-Louis ALLARD, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 17 janvier 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 17 janvier 2023.



La présidente,  
Elisabeth CREPON